



Procès Verbal

Du 24 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre septembre à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Étaient présents : POLICE Gérard, BENOIST Romain, GODET Anne-Claire, BRANCHU Sabine, Vincent GASTINEAU, ROZIER Sandrine, Alexandra ROUX, Erol ASTARCI,

Pouvoirs : Mr GEORG Fabrice donne pouvoir à Mr BENOIST Romain, Mr ANGELI Stéphane donne pouvoir à POLICE Gérard

Absents : POUPARD Alexis, Jacques-Antoine TOUBLANC, et Florian LOISEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Anne Claire GODET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1-Versement d'un fond de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

Vu l'article L5212-26 du CGCT

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1-

La collectivité de Coudray Macouard par délibération du 24.09.2024 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV112-24-190 Suite dépannage, remplacement du candélabre 226, rue de la Seigneurie

- Montant de la dépense : 1446.46 € Net de taxe
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML 1099.85

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par la SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délais de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3-

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de Coudray Macouard

Le Comptable de Coudray Macouard

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2- Effacement de réseau aérien

Vu l'article L5212-26 du CGCT

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 15/10/2024 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux Effacement des réseaux aérien

ARTICLE 1-

La commune du Coudray Macouard par délibération du Conseil Municipal en date du 24.09.2024 accepte de verser une participation pour l'opération et selon les modalités décrite en annexe 1.

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML ;

ARTICLE 2-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3-

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de Coudray Macouard

Le Comptable de Coudray Macouard

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Commune de : Coudray macouard

Opération : Effacement des réseaux route de Montreuil (RD347)

N° Opération : 112.23.01

Participation sur travaux NET DE TAXES

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux net de taxe	Taux participation	Montant de la participation à verser
112.23.01.01	Effacement réseau DP	Effacement DP	Effacement des réseaux route de Montreuil (RD347) - BT	80 018,50 €	20,00 %	12 003,70 €
112.23.01.02	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	Effacement des réseaux route de Montreuil (RD347) - EPU - Terrassement, Fourreaux, Câbles et Matériel	51 230,52 €	20,00 %	10 246,10 €
112.23.01.04	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	Effacement des réseaux route de Montreuil (RD347) - EPU - Contrôle de Conformité	112,88 €	20,00 %	22,58 €
Totaux				111 361,90 €		22 272,38 €

Participation sur travaux TTC

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux HT	Taux Part.	Montant de la participation à verser
112.23.01.03	Génie civil Télécom	61 Effacement de réseau Télécom	Effacement des réseaux route de Montreuil (RD347) - Génie Civil Télécom	18 623,79 €	100,00 %	18 623,79 €
Total HT des participations						18 623,79 €
TVA 20% (Travaux + Frais de dossier)						3 724,76 €
Total TTC des participations						22 348,55 €

3- LOCATION DES SALLES COMMUNALES – PRISE D'ACOMPTE A LA RESERVATION

Monsieur le Maire présente les tarifs de la salle des fêtes et de la salle des loisirs, il indique aussi que trop souvent les locations sont annulées à la dernière minute.

Après discussion et délibération le conseil municipal par 10 voix pour :

DEDIDE d'augmenter le tarif de location de la salle des fêtes à 250 € (salle cuisine)

CONSERVE le tarif salle des loisirs foot à 100 €

DECIDE d'instaurer le paiement d'un acompte de 30% à la réservation non remboursable (sauf accident ou décès sur présentation d'un justificatif) pour les deux salles
INDIQUE que la présente délibération prend effet à compter de la date de la délibération.

4-Devis Conception graphique Panneau touristique Le Coudray Macouard

Brief panneau touristique Le Coudray-Macouard

Objectifs :

- Moderniser et actualiser notre panneau touristique
- Mettre en valeur notre patrimoine botanique et architectural
- Renseigner les touristes
- Histoire (origine du nom, données historiques)
- Architecture : seigneuries, belles demeures, troglo, église St Aubin, lavoir
- Botanique: plantes textiles et tinctoriales
- Savoir-faire : girouettes et vin
- Proposer un parcours de découverte : patrimoine, girouettes et botanique
- Indiquer les commerces et aires de pique-nique



Contenu :

- Présentation du Coudray
- Carte avec proposition de parcours
- + d'info sur www.lecoudraymacouard.fr + flashcode
- Logos : Logo Petites Cités de caractère, Village fleuri 3 fleurs, Village de charme
- Picto déchets et crotte de chiens ?

Graphisme :

- Respecter les couleurs graphiques du logo.
- Pas trop de fioritures

Après présentation des différents devis de conception, le conseil municipal par 10 voix pour :

VALIDE le devis de Graphi Com pour un montant TTC de 492.30 €

AUTORISE le Maire à signer le devis

5- Projet ouverture SPA – Location ancienne pharmacie

Madame Mélanie SCMIDT, résidant au Coudray-Macouard, souhaiterait installer son activité « Espace Spa et Bien être » dans le local de la pharmacie.

Celle-ci s'est déjà déplacé à plusieurs reprises dans le local avec des artisans afin d'anticiper son emménagement

Une location de quelques mois pourrait être envisagé pour commencer et qui pourrait évoluer vers un achat du local par la suite.

Après discussion et délibération le conseil municipal par 10 voix pour :

DONNE son accord pour vendre le local en l'état

FIXE le montant de la vente à 38 000 € (trente-huit mille euros) Net vendeur

AUTORISE Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à régler cette opération.

6- Licence IV Mise en place de la location

Monsieur le Maire rappelle à aux conseillers que la collectivité a racheté la licence IV du bar le Coudray courant juin de cette année ; il était prévu dans la délibération d'achat que la licence serait louée au restaurant le Coudrier.

Après discussion et délibération le conseil municipal par 10 voix pour :

DECIDE de louer la licence au restaurant le Coudrier

FIXE le montant de la location mensuelle à 50 € (cinquante euros)

INDIQUE qu'il est nécessaire de rédiger un bail précaire afin de pouvoir disposer de la licence en cas de besoin.

7- DOSSIER AIRE DE LOISIRS VALIDATION DES LOTS

Monsieur GASTINEAU Adjoint au maire présente les différents devis constituant les lots pour la création de l'aire de loisirs.

Après discussion et délibération le conseil municipal par 10 voix pour :

VALIDE les lots et devis cités ci-dessous :

	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
LOT 1 Terrassement	Les belles allées	15 929.40	19 115.28
LOT 2 Jeux	PCV collectivité	27 924.00	33 508.80
LOT 3 Copeaux	Loire Compost	4 414.00	5 296.80
LOT 4 Aménagement paysager	<i>Etudes et devis en cours</i>		
LOT 5 Mobilier Urbain	<i>Etudes et devis en cours (estimation Espace Créatic 8 832 €</i>		

AUTORISE le Maire à valider les devis cités ci-dessus

8- ELABORATION DU PLAN CAVALIER - PCC

La marque Petites Cités de Caractère® distingue les communes disposant d'un patrimoine remarquable qu'elles ont le souci de préserver et d'animer. Gastronomie, artisanat, savoir-faire, fêtes... : les Petites Cités de Caractère® défendent la valorisation des patrimoines au sens large. Car la valorisation du patrimoine vivant répond à l'attente des publics, habitants et visiteurs. Et le patrimoine immatériel rejoint bien souvent le patrimoine bâti. Le concept de Petites Cités de Caractère® est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine. Ces villes, autrefois centres administratifs, politiques, religieux, commerciaux, militaires, ... ont souvent vu leurs fonctions urbaines se réduire après les révolutions administratives et industrielles de la France. Elles ont perdu une grande partie de leurs fonctions urbaines, et se sont retrouvées sans la population et les moyens financiers pour entretenir cet héritage. Le projet des Petites Cités de Caractère® est, dans ces communes, de fédérer les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires.

Afin de conserver le Label Petites cités de caractère, il convient de mettre en place le Plan cavalier Né d'une tradition européenne du 16e siècle, le plan cavalier **permet d'obtenir une vision globale d'une ville, en intégrant sur un même plan l'urbanisme, l'architecture et l'environnement.** Tous les éléments sont dessinés à la même échelle, offrant un portrait de la ville en trois dimensions

Après discussion et délibération le conseil municipal par 10 voix pour :

VALIDE l'élaboration du Plan Cavalier

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette réalisation

QUESTIONS DIVERSES

A/ Contrat Groupe assurance statutaire agent

Le contrat d'assurance statutaire pour la prise en charges des arrêts de travail des agents prend fin au 31.12.2024. Aux vues des tarifs d'adhésion et des montants de remboursement (conf dossier en Annexe) nous avons demandé une proposition financière à notre assureur Groupama.

Les propositions vous seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.

Le Maire lève la séance à 22h30